

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUIN 2016

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

II – PERSONNEL

A – Avancement de grade

Le conseil municipal procède aux avancements de grades suivants :

Au 1^{er} septembre 2016 :

- création de deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe avec suppression concomitante de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

B – Création d'un poste d'adjoint d'animation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2016 un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (13 heures hebdomadaires) pour assurer l'animation des TAP et la surveillance de la pause méridienne.

C - Création de postes de contractuels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer, du 31 août 2016 au 8 juillet 2017, trois postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuels à temps non complet (5 h) et un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuel à temps non complet (13 h) pour accroissement temporaire d'activité afin d'assurer l'animation des TAP et la surveillance de la pause méridienne.

Ces agents seront affectés au service périscolaire et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

III – PISCINE

A – Création d'un poste de contractuel

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2016 un poste d'éducateur des activités physiques et sportives contractuel pour assurer la surveillance de la piscine.

B – Horaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les horaires d'ouverture de la piscine :

- mardi au vendredi : 14 h à 19 h 45,
- samedi et dimanche : 14 heures – 20 heures,
- fermé le lundi.

C – Tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs des boissons et glaces en vente à la piscine :

Produit	Tarifs 2016 en €
Coca cola / coca-cola light	0,80
Oasis	0,80
Eau 50 cl	0,30
Savane pocket	0,50
Glace Nesquik	0,50
Barres glacées (crunch – lion)	0,80
Cônes vanille ou chocolat	0,80
Glace coca cola	1,00
Café - chocolat	0,80

IV – CIMETIERE

Suite à l'aménagement du jardin du souvenir et l'installation du columbarium, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- **case du columbarium : 600 euros**
dépôt de deux urnes maximum
durée 30 ans
gravure à la charge de la famille
- **fourniture, pose et gravure d'une plaque du souvenir : 120 €**
format 10 cm x 15 cm en granit noir
durée 30 ans

V – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA VERIFICATION DES INSTALLATIONS DES ALARMES INCENDIE, DE DESENFUMAGE ET DES EXTINCTEURS

Afin d'optimiser les prix d'achat, baisser les coûts de gestion et favoriser la mutualisation des compétences, un groupement de commandes pour la vérification des installations des alarmes incendie, de désenfumage et des extincteurs est en cours de constitution entre les communes de Teloché, Ecommoy, Moncé-en-Belin et Brette les Pins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer et autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Il élit Monsieur Denis HERRAUX, membre titulaire et Monsieur Guillaume GARENNE, membre suppléant à la commission d'appel d'offres.

VI – AFFAIRES DIVERSES

A – Cadeau de départ

A l'occasion de la fin de contrat d'un adjoint d'animation, après deux années passées au service périscolaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir un cadeau ou un bon d'achat d'une valeur de cent euros.

B – Vente d'une habitation

Par délibération en date 19 mai dernier, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer l'acte notarié à intervenir pour la vente de la propriété sise 22 rue des Tulipes.

Considérant l'absence de monsieur le maire le 4 juillet 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Hervé DÉNIEL, maire-adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents à intervenir.

C – Internet

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion du syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique s'est tenue dernièrement.

Une première tranche d'étude pour le déploiement de la fibre optique est prévue début 2017 pour des travaux programmés fin 2017 début 2018.

D – Dates à retenir

Les prochains conseils municipaux sont fixés les :

1^{er} septembre – 13 octobre – 24 novembre et 15 décembre.

Monsieur FROGER invite le conseil municipal à servir le vin d'honneur à l'occasion du Comice le samedi 27 août à 18 heures. Monsieur GARENNE, absent ce jour-là, prie le conseil de bien vouloir l'excuser.

E – Divers

Monsieur HERRAUX, rend compte de l'assemblée générale de l'ASB et rapporte quelques dysfonctionnements.

Il est signalé qu'un accident s'est produit au lieu-dit « la Maugerie » entre un poids-lourd et une voiture.

Il est fait état de la faible participation des représentants du conseil municipal lors des portes ouvertes organisées le 11 juin dernier dans le cadre du Comice.

Monsieur le maire donne la parole au public.

Un administré interroge le conseil municipal quant à la suite qui sera donnée au projet de transfert de la compétence « chemins ruraux » à la communauté de communes malgré le rejet du conseil communautaire.

Monsieur FROGER informe le conseil municipal qu'il a rencontré plusieurs porteurs de projets pour le futur lotissement derrière la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le maire,

Bernard LAIR